

Comprendre le gaz pour décarboner son territoire

LETTRE D'INFORMATIONS
À DESTINATION DES
COLLECTIVITÉS POUR TOUT
SAVOIR SUR LE GAZ VERT
EN ALSACE

N°8 / mai 2025

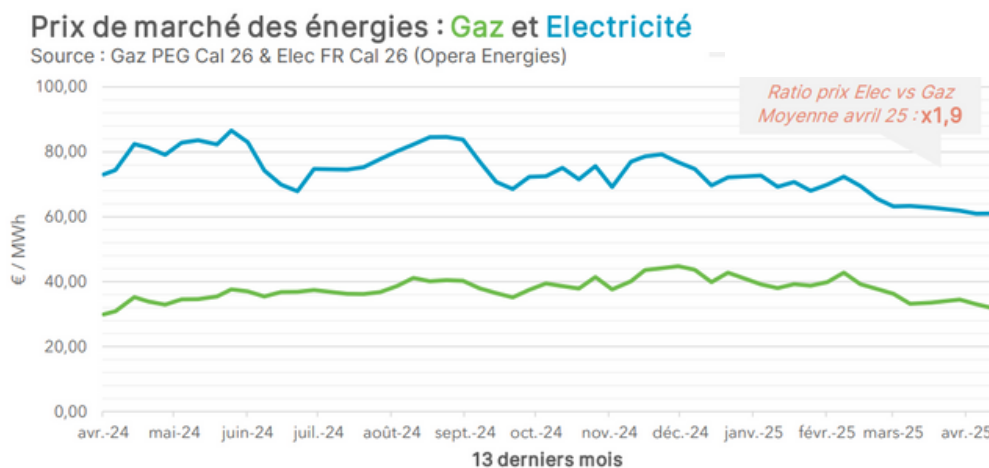


Analyse de l'évolution des marchés de l'énergie

Les marchés de l'énergie restent impactés par les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine.

Focus Gaz : Les conditions d'approvisionnement restent favorables, soutenues par une dynamique d'importations avantageuses pour l'Europe, liée à la baisse des importations chinoises de GNL américain.

Focus Electricité : Les prix de l'électricité suivent une tendance baissière similaire à celle du gaz.



Prix de marché HT				
€/ MWh	GAZ		ELEC	
	PEG End of Day ⁽¹⁾		Baseload End of Day ⁽¹⁾	
Cal-26	31,82	▼	60,98	▼
Cal-27	28,06	▲	59,06	▼
Cal-28	24,81	▼	61,81	▼

Source : Opéra Energies, prix avril 2025.

	G.O. (Tendance prix) ⁽⁵⁾
	De 10 à 25 €/MWh =

Garantie Origine (GO) Biométhane : tendance indicative constatée sur les transactions gré à gré, mais prix possibles hors encadrement car soumis à une forte volatilité conjoncturelle.

Pour rappel, le décret 2024-681 du 4 juillet 2024 permet aux collectivités territoriales de bénéficier à titre **gratuit** des garanties d'origine de biogaz pour les nouvelles installations de production installées sur leur territoire.

Un festival engagé gaz vert, c'est quoi ?

Les festivals, ce sont des lieux de partage musical, culturel et depuis quelques années maintenant, ils deviennent des **vitrines d'initiatives durables**. En tant que 1^{er} distributeur de gaz au monde à inscrire sa trajectoire de décarbonation en ligne avec les accords de Paris, GRDF s'engage dans la valorisation des biodéchets des festivals, ils deviennent donc : des **événements engagés gaz vert**.

La marque blanche « événement engagé gaz vert » dont GRDF détient la propriété intellectuelle, vise à accompagner les organisateurs dans une démarche plus responsable, grâce à des partenariats locaux et permet de mettre en avant les actions concrètes déployées pour la gestion des biodéchets.



Dans de nombreux festivals à l'échelle nationale, des initiatives spécifiques sont mises en place pour encourager les backstages et les stands de restauration à trier efficacement les biodéchets issus des repas préparés. Ils sont ensuite collectés puis transportés sur des sites de **méthanisation** à proximité des festivals pour être valorisés en gaz vert.

Des résultats prometteurs

- ➡ Près de **450 000 festivaliers** ont déjà pu bénéficier d'une sensibilisation au tri et à la valorisation des biodéchets grâce à des affichages, des publications sur les réseaux sociaux, des stands, des jeux ou même des films diffusés entre les spectacles sur ces événements
- ➡ Une communication avec les festivaliers améliorée
- ➡ Une optimisation du tri et des collectes des déchets
- ➡ Une réduction de l'empreinte carbone des festivals

Et si les marchés de Noël avaient un petit quelque chose en plus cette année...



L'hybridation, une solution efficace pour décarboner les bâtiments tertiaires

GRDF s'engage auprès des collectivités et gestionnaires de bâtiments tertiaires pour les **accompagner** dans la compréhension, la mise en œuvre et le financement de solutions de décarbonation efficaces et pérennes pour atteindre la neutralité carbone.

La Pompe à Chaleur Hybride, une solution de chauffage performante

La pompe à chaleur hybride (PACH) associe deux équipements complémentaires : un module pompe à chaleur électrique et une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE). Son système de régulation intelligent utilise de manière performante le meilleur des deux énergies :



Lorsque les températures sont douces, la PAC électrique récupère la chaleur contenue dans l'air extérieur. En période froide, la chaudière gaz THPE prend le relais : **c'est l'équipement le plus performant**. Cette solution utilise les différents paramètres comme la température extérieure, le prix des énergies et les pointes de consommation électrique.

Cette souplesse de fonctionnement est un **avantage** pour la continuité du service, essentielle dans les bâtiments recevant du public et nécessitant un confort constant. La PAC hybride offre 30 à 40% d'économies d'énergie par rapport à une chaudière d'ancienne génération et une réduction de **70% d'émissions de CO₂** par an.

Ce type d'équipement s'inscrit pleinement dans le cadre du dispositif « Éco énergie tertiaire », issu du décret 2019 771 du 23 juillet 2019, qui impose une **baisse progressive de la consommation d'énergie** dans les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² afin de lutter contre le changement climatique.

Jusqu'à -90 % d'émissions de CO₂ grâce au gaz vert

Comme tous les équipements gaz, la PAC hybride est **compatible avec le gaz vert**, une énergie renouvelable et locale, produite grâce à la méthanisation de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets issus des territoires. La PAC hybride associée à un contrat gaz vert permet de réduire jusqu'à 90% les émissions de CO₂. En choisissant le gaz vert, les collectivités et entreprises soutiennent la décarbonation locale des usages, le développement d'une économie circulaire vertueuse et la souveraineté énergétique du territoire.



Le gaz vert : le choix d'une énergie renouvelable, locale et compétitive !

Souscrire à une offre gaz vert en 3 clics !

- 1) Choisissez une offre adaptée à vos besoins parmi les 10 fournisseurs sur le site du médiateur de l'énergie (flashez le QR code)
- 2) Contactez le fournisseur d'énergie de votre choix
- 3) Remplissez le dossier et votre nouveau fournisseur s'occupe de tout



M Le médiateur
national
de l'énergie

Le prix du gaz vert
est-il compétitif ?

OUI

Le prix des offres de gaz vert est proche de celui du gaz naturel. Certaines offres intégrant jusqu'à 15 % de gaz vert sont même **moins chères** que le prix repère de la CRE*

Puis-je utiliser
mon installation
de gaz actuelle ?

OUI

100 % compatible !
Le gaz vert est parfaitement compatible avec tous les équipements au gaz existants et ne nécessite aucun réglage ni travaux sur votre chaudière

Le gaz vert est-il
made in Alsace ?

OUI

Un gaz renouvelable **100 % français** produit à côté de chez vous ! Le gaz vert est produit localement à partir de déchets organiques par méthanisation. Il permet de se chauffer, de produire de l'eau chaude et de cuisiner

Dès aujourd'hui, optez pour une consommation plus responsable
et engagez vous avec le gaz vert !



Prévenir des dommages aux ouvrages : un enjeu majeur pour GRDF et les collectivités

Les travaux tiers à proximité des ouvrages de distribution de gaz constituent encore une des principales causes d'endommagements. Ces incidents peuvent être responsables de risques gaz importants, de coupure gaz chez les clients raccordés au réseau et d'une importante émission de CO₂ dans l'atmosphère en cas de fuite.

Un engagement collectif

GRDF s'engage au quotidien pour **aider, accompagner et apporter des solutions concrètes** aux collectivités afin de mieux appréhender les risques lors des travaux publics, comme le stipule le contrat de concession signé entre GRDF et une collectivité. En tant que maître d'ouvrage ou responsable de voirie, les services communaux et GRDF, gestionnaire du réseau de distribution, ont une mission commune : **préserver la sécurité des personnes et des biens**.

C'est pourquoi depuis 2006, GRDF poursuit sa campagne nationale de prévention des dommages aux ouvrages en lien avec la Fédération Nationale des Travaux Publics. A ce jour, ce sont :

- **18 000** représentants des services communaux sensibilisés
- **56 000** salariés d'entreprises de travaux publics formés

Des actions de prévention partagées pour se protéger des risques

- Réaliser la Déclaration de Travaux (DT) obligatoire par le Maître d'Ouvrage : accès au site de déclaration, définition zone d'emprise travaux, investigation sur la zone de travaux des ouvrages présents...
- Faire la Déclaration d'intention de Commencement des Travaux (DICT) : procédé obligatoire pour commencer tout travaux afin de connaître l'emplacement des ouvrages dans le sol.
- Assurer le bon marquage au sol et celui des zones d'incertitudes : procédé essentiel à réaliser par le Maître d'ouvrage. En cas de doute, il est nécessaire de s'assurer que les **investigations complémentaires obligatoires** ont bien été réalisées et communiquées à GRDF. L'entreprise qui réalise les travaux a l'obligation de conserver les tracés toute la durée des travaux.
- Porter les équipements de protection individuels (EPI) : casque, gants, chaussures de sécurité, lunette, vêtements...
- Produire des cartographies détaillées pour les exploitants du réseau.
- Respecter la règle des 4 A : **Arrêter** le fonctionnement des engins ou matériels de chantier, **Alerter** les services secours et d'incendies, **Aménager** une zone de sécurité, **Accueillir** les secours.

Une première en France : quand le CO₂ capté est utilisé pour décarboner l'industrie !

L'Alsace accueille une innovation majeure à Wittersheim (67) : le stockage de CO₂ biogénique dans du béton de démolition, un procédé appelé la **séquestration**. Cette innovation est désormais possible avec l'installation de liquéfaction sur le site de **méthanisation de ABH**, qui permet de capter et valoriser le CO₂ issu de la **méthanisation**.

Comment ça marche ?

Les déchets sont triés, préparés, et introduits dans un **méthaniseur** : une enceinte privée d'oxygène. Ils sont ensuite mélangés et chauffés à environ 38°C. En fermentant, les bactéries digèrent les déchets, les transformant d'une part en **digestat** (engrais naturel) et d'autre part en **biogaz**. Une fois épuré, le biogaz prend le nom de **biométhane**. Dès lors qu'il est odorisé, contrôlé et compté par GRDF, le biométhane peut être injecté dans le réseau de distribution. **Ses usages sont identiques à ceux du gaz naturel** : chauffage, cuisson, production d'eau chaude, carburant.

➡ Suite à cette phase d'épuration du biogaz, le CO₂, anciennement rejeté dans l'air est désormais valorisé et transformé en **CO₂ biogénique**. Il est désormais **récupéré pour être réemployé** pour différents usages : boissons, adoucisseurs d'eau, bornes, anti-moustiques ou encore **consolider dans du béton de démolition**.

A Wittersheim, le cercle vertueux est désormais complet

- ➡ 14 agriculteurs transforment leur déchets agricoles en gaz vert
- ➡ Le gaz vert produit chauffe 5 000 foyers locaux
- ➡ **4 200 tonnes de CO₂** par an sont valorisés pour produire des matériaux de construction bas carbone

